Coupe: Qui fait Quoi.



Abréviations utilisées :

DDTM : direction départementale de l'agriculture et de la mer DRAAF : direction régionale de l'agriculture, de l'agroalimentaire

et de la forêt

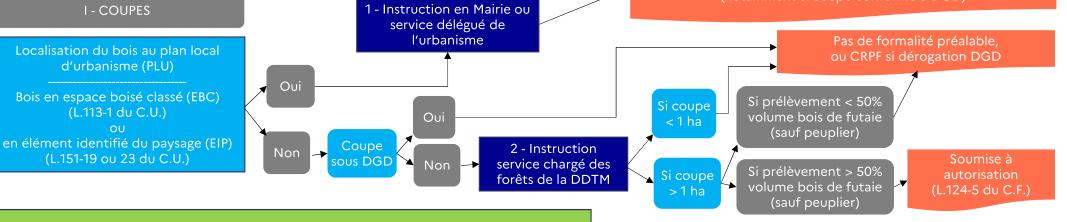
C.U.: code de l'urbanisme

C.F.: code forestier

C.E.: code de l'environnement DGD: document de gestion durable

Dispositions s'appliquant hors périmètres de protection des monuments historiques, sites inscrits ou classés, ou périmètres Natura 2000, ou application de toutes autres règles spécifiques (notamment pour les coupes au sein d'une propriété soumise à obligation de DGD et n'en disposant pas).

Soumise à déclaration préalable (DP) (1), sauf dispenses visées à l'article R.421-23-2 du C.U. (notamment si coupe conforme à DGD)



(1) Le service instructeur peut opportunément prendre l'avis technique préalable de la DDTM et DRAAF pour le 35

Document non contractuel édité par la DRAAF Bretagne. V.2024-12